



www.aeroclubandernos.com

AERO-CLUB D'ANDERNOS

Andernos le 10/06/09

RAPPEL

Note à tous les pilotes de l'ACA et des Aéro Clubs Voisins

Le samedi 25 août 2007 M. le Maire d'Andernos nous a conviés à une réunion sur les modalités de circulation aérienne des avions qui utilisent le terrain d'Andernos au décollage ou à l'atterrissage.

Il en est ressorti les points suivants :

- les cartes au 500 000ème imposent de voler au dessus de 3300 ft au dessus des agglomérations telles que Andernos, Arès ou Lanton.
- elles indiquent des zones où il est autorisé de voler à une altitude inférieure, entre Andernos et Arès ou Lanton
- cependant, avec l'avancée de l'urbanisation, la zone entre Andernos et Lanton ne répond plus aux conditions pour un survol en dessous de 3300 ft, même si les cartes l'autorisent

Il est apparu que **seules les zones entre Andernos et Arès et entre Lanton et Audenge devraient maintenant être utilisées pour relier l'Aérodrome d'Andernos et le Bassin d'Arcachon** à une altitude inférieure à 3300 ft.

En revanche, **il convient d'éviter la zone entre Andernos et Lanton (Cassy, Taussat) en dessous de 3300 ft.**

C'est pourquoi, sans attendre une évolution des cartes officielles, nous invitons tous les pilotes du club ou fréquentant le terrain à mettre en œuvre ces nouvelles modalités d'approche et de circulation aérienne, comme présenté sur la vue jointe.

Nous vous remercions de respecter ces nouvelles règles par souci citoyen et de bon voisinage. Ce sera un atout pour le maintien des bonnes relations entre l'aérodrome et son environnement.

Bon vol à tous.

Robert GEROMBOUX

Président Aéro Club Andernos

Copies: - Président ACA - Affichage – AC voisins - Archives

